

# Malaisie

Le nom local de la TVA pour les services numériques en Malaisie est Service Tax.

## Taux de taxe sur les services

Le taux standard de la taxe sur les services en Malaisie est de 8% à compter du 1er mars 2024 et s'applique aux services numériques fournis par les entreprises étrangères aux clients en Malaisie. Les services professionnels B2B sont exonérés de la taxe sur les services en Malaisie.

## Seuil d'enregistrement de la taxe sur les services

Les entreprises non-résidentes qui fournissent des services numériques aux consommateurs en Malaisie doivent s'inscrire à la taxe sur les services si leur chiffre d'affaires annuel dépasse 500.000 RM (environ 98.000 EUR), ou s'il s'attend à ce qu'il le soit.

## Des éléments de preuve

La taxe sur les services est payable au lieu de fourniture. Le territoire de la Malaisie est considéré comme le lieu unique de prestation de services. Le moment de la fourniture en Malaisie correspond au moment où le prix est payé (en tout ou en partie) ou au moment où la transaction est enregistrée par le prestataire de services.

La taxe sur les services importés est due au plus tôt à la date de paiement ou de réception de la facture.

## Liste des services électroniques

Logiciels, applications et jeux vidéo (par exemple, téléchargement de logiciels en ligne, jeux en ligne);

Musique, livres électroniques et films (par exemple, fourniture de musique, services de streaming, y compris les médias par abonnement);

Publicité et plateforme en ligne (par exemple, offre d'espace publicitaire en ligne sur une plateforme médiatique immatérielle, offre d'une plateforme pour échanger des produits ou des services);

Moteurs de recherche et réseaux sociaux (par exemple, services de moteurs de recherche personnalisés);

télécommunications basées sur Internet;

Base de données et hébergement (par exemple, hébergement de sites Web, entreposage de données en ligne, services de partage de fichiers et de stockage en nuage);

Formation en ligne (par exemple, offre de formation à distance, e-learning, cours en ligne, webinaires préenregistrés);

Autres (par exemple, abonnement à des journaux et revues en ligne, fourniture d'autres contenus numériques tels que des images, des textes, des informations et des services de traitement des paiements).

## Procédure d'inscription

Les prestataires de services numériques non-résidents susceptibles de s'inscrire au SToDS doivent effectuer leur inscription par voie électronique à l'aide du formulaire DST-01 présent sur le portail MYSToDS.

## Date de dépôt et de paiement des déclarations de taxe sur les services

Les déclarations de taxes sur les services en Malaisie doivent être soumises par voie électronique sur une base trimestrielle. La date limite de dépôt et de paiement est le dernier jour du mois suivant la période de déclaration.

